

Règlement des cours d'escrime de l'Hydre : "Ad Arma"

Inscriptions :

Les participants intéressés sont invités à remplir le formulaire de contact suivant :

- Google Form -> Google Docs
<https://forms.gle/WYGfY4ZfGSsTYhjR8>

Nom, Prénom, Age.
Adresse.
Numéro de téléphone
Numéro d'urgence
Paiement system : annuel, mensuel, cours par cours
Email.
Problèmes de santés éventuels (asthmes, allergie, vieilles blessures, ect...)
Restrictions physiques éventuelles (peut pas mettre trop de poids qqpart, ect..)
Acceptation du présent règlement
- Les participants sont ajoutés au groupe Whats'app via une invitation des instructeurs ou contactés directement via Whats'app par ces derniers.

Une fois le 1er contact fait et les 1er cours d'essais concluants, il est de bon ton de notifier aux instructeurs votre envie de continuer à suivre les cours ainsi que de commencer à les payer.

Ces derniers suivent les calendriers scolaires:

Ils débutent fin Août/début Septembre et finissent fin Juin avec des pauses lors des vacances scolaires.

Le tarifs des cours est à payer soit :

Annuellement - **450 CHF** pour 10 mois (pas de cours en Juillet et Août)

Par mois - **50 CHF** payable tous les mois.

Par cours - **15 CHF** par Twint sur place.

Une fois le paiement effectué, il est réputé définitif et ne peut pas être remboursé.

Conditions de participation :

Pour participer, il est nécessaire d'avoir 16 ans révolus. Pour les participants plus jeunes, une autorisation parentale écrite est nécessaire.

Les participants doivent être en pleine possession de leur moyens et en bonne santé pour que l'activité se passe au mieux pour tout le monde.

Tous les participants engagent leur responsabilité personnelle pour tout dommage causé à autrui et à eux-mêmes, y compris les entraîneurs. Tous les participants sont responsables de s'assurer d'avoir une assurance responsabilité civile privée valable. L'Association l'Hydre décline toute responsabilité en cas dommage.

Paielements :

Les paielements se font sur le compte BCV de l'Hydre ou le TWINT.

IBAN : CH48 0076 7000 S547 7073 8, Association l'Hydre, 1110 Morges

Twint : <https://pay.raisenow.io/gtwxx>

Les paielements se font d'avance.

Communications:

Les communications se font via le Whats'app du groupe pour les affaires courantes (horaires, info sur la salle ou les activités).

Pour les communications plus personnelles, l'email des participants est utilisé.

L'association pourrait prendre des photos ou des vidéos pendant les cours qu'elle publiera sur les réseaux sociaux et sur son site internet pour de la promotion.

Exclusion :

Un participant exclu ne peut plus participer aux cours ou aux activités du groupe. En outre, il sera aussi supprimé du groupe Whats'app selon appréciation des instructeurs.

- 1) En cas de 2 rappels par email sans réponse adéquate de la part du participant, les instructeurs peuvent décider d'exclure le participant du cours.
- 2) En cas de comportement non-adéquat (violent, irrespectueux des gens ou du matériel), un premier avertissement est notifié par email par les instructeurs, au deuxième avertissement, c'est l'exclusion.

Démission :

Un simple email à adarma@hydre.ch (pas de what's app s'il vous plaît) notifiant les instructeurs de votre volonté d'arrêter de suivre les cours suffit.

Rappel:

Pas d'alcool ou drogues avant et durant les cours. La personne peut se voir exclure du cours

Version 06.08.2025, validée par Gil Gaussen, Loic Ginchard et Adrien Bruno

